

États financiers de

**LES GRANDS FRÈRES GRANDES
SOEURS DU CANADA/
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF
CANADA**

Exercice clos le 31 décembre 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/
Big Brothers Big Sisters of Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada Big Brothers Big Sisters of Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Information comparative

Les états financiers de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 1^{er} mai 2017.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

24 avril 2018
Vaughan, Canada

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de la situation financière

31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224 139 \$	124 202 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance (note 2)	318 361	318 361
Placements à court terme (note 3)	465 069	301 701
Débiteurs (notes 4 et 10)	178 162	1 484 868
Charges payées d'avance	7 507	7 514
	1 193 238	2 236 646
Placements (note 3)	225 173	215 131
Immobilisations (note 5)	8 720	12 591
	1 427 131 \$	2 464 368 \$

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme:		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	136 201 \$	215 574 \$
Apports reportés (note 7)	246 612	1 205 796
Retenue pour autoassurance (note 2)	318 361	318 361
	701 174	1 739 731
Actifs nets		
Fonds non affecté	545 173	724 637
Affectations d'origine interne (note 8)	180 784	—
	725 957	724 637
Engagements aux termes de contrats de location-exploitation (note 11)		
Éventualités (note 13)		
	1 427 131 \$	2 464 368 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , président

 , trésorier

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Produits		
Cotisations des organismes	1 025 290 \$	1 073 978 \$
Dons de sociétés (note 1e))	1 831 386	1 329 687
Aide gouvernementale	2 816 973	1 692 142
Dons de nature générale et autres	217 076	136 489
Produits d'intérêts et revenu de placement	13 123	12 389
	<u>5 903 848</u>	<u>4 244 685</u>
Charges		
Services aux organismes (notes 1 e) et 9)	2 221 511	2 084 840
Amortissement des immobilisations	11 977	4 227
Activités du conseil d'administration	22 917	38 400
Distributions aux organismes	2 997 883	1 576 835
Levées de fonds	15 659	16 150
Activités de bureau (notes 1 e) et 9)	632 581	616 074
	<u>5 902 528</u>	<u>4 336 526</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 320 \$	(91 841) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

			2017	2016
	Fonds non affecté	Affectations d'origine interne (note 8)	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	724 637 \$	– \$	724 637 \$	816 478 \$
Transferts aux affectations d'origine interne	(180 784)	180 784	–	–
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 320	–	1 320	(91 841)
Solde à la clôture de l'exercice	545 173 \$	180 784 \$	725 957 \$	724 637 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 320 \$	(91 841) \$
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	11 977	4 227
	13 297	(87 614)
Variation hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	1 306 706	(1 132 368)
Charges payées d'avance	7	1 157
Créditeurs et charges à payer	(79 373)	(14 073)
Apports reportés	(959 184)	718 918
Retenue pour autoassurance	-	(60 607)
	281 453	(574 587)
Activités de financement		
Achat d'immobilisations	(8 106)	(7 592)
Achat de placements à court terme	(673 705)	(620 062)
Achat de placements à long terme	(125 151)	(215 131)
Placements à court terme arrivés à échéance	625 446	531 243
	(181 516)	(311 542)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	99 937	(886 129)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	124 202	1 010 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	224 139 \$	124 202 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Non affectés	224 139 \$	124 202 \$
Affectés	318 361	318 361

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« organisme ») est un organisme national qui fournit des services aux organismes membres en vue de soutenir, dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre de programmes locaux de mentorat pour la jeunesse. L'organisme a été constitué en corporation sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* par l'émission de lettres patentes le 15 décembre 1964 et prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 27 août 2014.

L'organisme est enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi ») depuis le 1^{er} janvier 1967. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt canadien et peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons de bienfaisance sous le numéro d'inscription 118808740 RR0001.

1. Principales méthodes comptables :

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* présentées dans la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les cotisations des organismes, les dons de sociétés, l'aide gouvernementale et les dons de nature générale et autres.

Les cotisations des organismes sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des projets particuliers sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, et ils sont constatés à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports liés aux achats d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie utile estimée de l'actif acquis. Les dons sous forme de placements qui, en raison des affectations externes dont ils sont grevés, ne peuvent être affectés au financement des charges de l'exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus et constatés à titre de produits une fois que les exigences liées aux affectations externes ont été satisfaites. Les promesses de don sont constatées à titre de produits lorsque le montant ou la valeur de la promesse peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois à la date d'acquisition. Ces actifs financiers sont convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale est inférieure à un an à la date d'acquisition.

d) Placements

En 1998, l'organisme a reçu un don de 8 764 parts du Northern Star Hedge Fund (le « fonds de couverture »). Le fonds de couverture est une fiducie d'investissement à capital fixe comportant 71 216 parts. Lorsque l'organisme a reçu les parts, il les a comptabilisées à la juste valeur de 1 000 \$ par part. Les parts ne peuvent être rachetées avant 2019, moment auquel le fonds de couverture sera dissous et l'organisme recevra sa quote-part de l'actif net du fonds de couverture. L'organisme a le droit de recevoir des distributions annuelles du fonds de couverture correspondant à 90 % de sa quote-part du bénéfice net du fonds de couverture.

L'organisme a réduit à néant la valeur comptable du placement dans le fonds de couverture au cours des exercices précédents pour tenir compte de l'incertitude liée au rendement final du fonds de couverture. Toute distribution liée à ce placement sera comptabilisée à titre de produit lorsqu'elle sera reçue.

e) Dons en nature

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable, et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités, et s'ils auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Les dons d'immobilisations à l'organisme sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle l'apport est effectué. Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, comme suit :

Actif	Taux
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	mode linéaire sur la période du bail

g) Répartition des charges

L'organisme fournit des services d'administration générale et de soutien aux organismes. Les coûts des services aux organismes englobent les coûts liés au personnel directement liés à la prestation des services aux organismes. Pour répartir certains coûts liés au personnel, l'organisme détermine le mode de ventilation approprié pour chaque composante des charges et l'applique de façon uniforme d'un exercice à l'autre. Les charges liées à la gouvernance et à la gestion générale ne sont pas ventilées.

Les charges salariales liées au personnel du bureau national sont imputées aux services aux organismes en fonction du temps moyen consacré à la prestation des services.

h) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'organisme devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits et les obligations de recevoir ou de rembourser des flux de trésorerie liés aux actifs ou aux passifs ont expiré ou ont été transférés et que l'organisme a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites à l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier est survenu. Si un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus est survenu, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus; ii) le montant qui pourrait être obtenu lors de la vente de l'actif financier; ou iii) le montant que l'organisme s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie donnée à l'égard de l'actif financier. Si des événements ou des circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, la perte de valeur doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration sans toutefois excéder la valeur comptable initiale. Toute dépréciation est comptabilisée par l'utilisation d'un compte de correction de valeur et un montant correspondant est inscrit à titre de charge à l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance

La police d'assurance de l'organisme inclut une part de retenue pour autoassurance, qui est un type de franchise. Au 31 décembre 2017, l'organisme a reçu 318 681 \$ (318 681 \$ en 2016) d'organismes membres pour financer cette somme. Selon les réclamations d'assurance en cours au 31 décembre 2017, nous estimons qu'un montant d'au plus 393 000 \$ (393 000 \$ en 2016) pourrait être payable à la compagnie d'assurance à titre de retenue pour autoassurance. Les résultats et les passifs réels pourraient varier en fonction du règlement de chaque réclamation.

Les montants de trésorerie et équivalents affectés et de placements à court terme affectés consacrés à la retenue pour autoassurance sont les suivants :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	318 361 \$	– \$
Placements à court terme	–	318 361
	318 361 \$	318 361 \$

3. Placements à court terme et à long terme

Les placements se présentent comme suit :

	2017	2016
Placements à court terme		
Certificats de placement garanti échéant dans moins d'un an portant intérêt à un taux de 1,3 % à 1,5 % (0,95 % à 1,35 % en 2016)	465 069 \$	301 701 \$
Placements à long terme		
Certificats de placement garanti échéant dans plus d'un an portant intérêt à un taux de 1,7 % à 2,0 % (1,46 % à 1,70 % en 2016)	225 173	215 131

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

4. Débiteurs

	2017	2016
Débiteurs	194 205 \$	1 499 732 \$
Provision pour créances douteuses	(16 043)	(14 864)
	178 162 \$	1 484 868 \$

Les débiteurs comprennent un montant de néant (900 000 \$ en 2016) à recevoir du ministère de l'Éducation de l'Ontario à la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	184 106 \$	175 519 \$	8 587 \$	9 774 \$
Mobilier et matériel de bureau	5 463	5 463	—	—
Améliorations locatives	27 036	26 903	133	2 817
	216 605 \$	207 885 \$	8 720 \$	12 591 \$

6. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des montants (y compris des retenues d'impôt à la source) devant être payés à des autorités gouvernementales. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2017, les sommes à remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux incluses dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à néant (673 \$ en 2016). Ces montants ne sont pas en souffrance.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources disponibles grevées d'affectations externes qui ont été reçues au cours de l'exercice écoulé et d'exercices précédents, mais qui se rapportent à une période ultérieure. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 205 796 \$	486 878 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(3 382 732)	(2 228 028)
Montants reçus au cours de l'exercice	2 423 548	2 946 946
Solde à la clôture de l'exercice	246 612 \$	1 205 796 \$

8. Affectations d'origine interne

Les affectations au Fonds d'administration générale ont été établies par le Conseil d'administration. Ces fonds ont été affectés à une fin particulière afin de faire face aux crises économiques, ou autres imprévus qui pourraient nécessiter un financement immédiat. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent pas être consacrés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil d'administration.

9. Répartition des charges

Les charges salariales présentées à l'état des résultats s'élèvent à 1 425 398 \$ (1 397 371 \$ en 2016). Une tranche de 1 069 048 \$ (1 048 028 \$ en 2016) a été imputée aux services aux organismes et un montant de 356 350 \$ (349 343 \$ en 2016) est inclus dans les activités de bureau.

10. Opérations et soldes entre apparentés:

Fondation des Grands Frères et Grandes Sœurs (la « Fondation ») est une fiducie constituée en vertu des lois de la province d'Ontario à titre d'organisme sans but lucratif et elle est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. La Fondation a été créée afin de contribuer au développement de programmes de mentorat auprès de la jeunesse au Canada. L'organisme et la Fondation ont en commun certains membres de leurs conseils d'administration respectifs.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

10. Opérations et soldes entre apparentés (suite) :

À la clôture de l'exercice, les soldes entre apparentés existants entre l'organisme et la Fondation étaient les suivants :

	2017	2016
Inclus dans les débiteurs		
Montant à recevoir de la Fondation	4 044 \$	1 225 \$

Les opérations et soldes entre apparentés relèvent tous du cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et approuvé par les apparentés. Les montants à recevoir de la Fondation ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiées.

En 2017, aucun paiement n'a été effectué au titre de produits ou de services en faveur de membres du conseil d'administration ou de sociétés dont un membre du conseil d'administration est propriétaire, associé ou dirigeant.

11. Engagements sous forme de contrats de location-exploitation

L'organisme a conclu des contrats de location-exploitation pour ses locaux et pour du matériel de bureau. Le montant minimal des paiements à effectuer au titre des contrats pour les quatre prochains exercices s'établit comme suit :

2018	54 859 \$
2019	50 392
2020	1 261
2021	1 261
	107 773 \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

12. Gestion des risques financiers

La direction a établi des politiques et des procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers qui visent à réduire au minimum tout effet défavorable sur le rendement financier de l'organisme. Une brève description de l'appréciation de ces risques par la direction est présentée ci-après :

a) Objectifs généraux, politiques et processus

La direction est responsable de l'établissement des objectifs et des politiques de gestion des risques de l'organisme, ainsi que de la conception des processus opérationnels qui assurent la mise en œuvre efficace de ces objectifs et politiques. En général, l'organisme évalue les risques et en fait le suivi par la préparation et l'examen de rapports mensuels par la direction.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir une de ses obligations ou un de ses engagements envers l'organisme.

Les instruments financiers susceptibles d'être exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les débiteurs. De l'avis de la direction, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est négligeable, car l'organisme dépose la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès de deux grandes banques canadiennes. Le risque de crédit lié aux dépôts à terme (dans les placements à court terme) est également jugé négligeable puisqu'il s'agit de titres à revenu fixe émis par une grande institution financière canadienne. La concentration des débiteurs n'est pas importante; de ce fait, leur valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

12. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque l'organisme investit dans des instruments financiers portant intérêt. L'organisme est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue du fait des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents ou les placements à court terme investis aux taux d'intérêt à court terme du marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ou de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'organisme a pris des mesures pour faire en sorte que son fonds de roulement soit suffisant pour lui permettre d'honorer ses obligations.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé au risque de change ou à d'autres risques de marché.

13. Éventualités

De temps à autre, l'organisme peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces éventualités comportent un grand nombre d'incertitudes. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que l'issue de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de l'organisme. Tout montant lié au règlement de réclamations excédant les provisions comptabilisées sera inscrit à titre de charge dans l'état des résultats de l'exercice où survient la réclamation.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.